



Vente illégale de véhicule

Par **Dolorès**, le **26/05/2011** à **11:20**

Bonjour,rnrnQu'est ce je risque si j'achète un véhicule d'occasion sans contrôle technique et sans carte grise ?rnrnMerci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **26/05/2011** à **11:49**

bjr,rnsi vous achetez un véhicule sans carte grise, vous risquez de l'acheter à une personne qui n'en est pas le propriétaire, premier problème.rndeuxième problème, comment vérifier si le véhicule est gagé en l'absence ds renseignements nécessaires (date de 1° immatriculation) figurant sur la carte grise.rntroisième problème l'ancienne carte grise est nécessaire pour mettre le véhicule à votre nom.rncdt

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **13:01**

et quand on achète sans carte d'immatriculation et CT, on a du mal à prouver sa bonne foi quand on est accusé de recel de bien volé

Par **Dolorès**, le **27/05/2011** à **02:50**

quel(s) sera(ont) mes problèmes du point de vue judiciaire ?rnpénalement parlant !!!

Par **mimi493**, le **27/05/2011 à 04:17**

Article 321-1 du code pénal
Le recel est le fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose, ou de faire office d'intermédiaire afin de la transmettre, en sachant que cette chose provient d'un crime ou d'un délit.
Constitue également un recel le fait, en connaissance de cause, de bénéficier, par tout moyen, du produit d'un crime ou d'un délit.
Le recel est puni de [fluo]cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende[/fluo].
+ Le défaut d'assurance (sans carte d'immatriculation, pas d'assurance possible)
- 3 750 euros d'amende
- suspension, annulation du permis, interdiction pendant 5 ans de conduire même un scooter
- confiscation du véhicule
- prendre à votre charge (quitte à saisir vos biens) tout dommage fait à autrui (et quand on voit que quelques heures à l'hôpital dans un service technique, c'est déjà plusieurs milliers d'euros)

Par **Dolorès**, le **27/05/2011 à 16:22**

et si j'ai la carte grise, ça change quelque chose ?

Par **mimi493**, le **27/05/2011 à 18:59**

Si pas de CT, pas de possibilité d'immatriculer le véhicule à votre nom
Si la carte d'immatriculation est au nom d'une autre personne que le vendeur, le recel est toujours d'actualité, encore plus, car vous ne pouviez vraiment pas ignorer le vol.

Par **Dolorès**, le **27/05/2011 à 19:01**

la voiture est déclarée à la préfecture au nom du vendeur. Cette personne m'a fourni une copie de la carte grise afin que je puisse comparer les différentes assurances...
le recel est il toujours d'actualité ?

Par **mimi493**, le **27/05/2011 à 20:55**

Alors pourquoi avoir dit, au départ "sans carte grise" ? Il semble que vous sachiez qu'il y a un problème, que la voiture est volée, non ?

Par **Dolorès**, le **28/05/2011 à 00:29**

non. La personne qui a vendu la voiture à la personne qui me la vend a effectué toutes les démarches à la préfecture comme quoi elle est vendue seulement mon vendeur n'a pas

respecté le délai d'un mois après la vente pour faire une carte grise à son nom. rnrnEst-ce lui ou moi qui risque la peine de recel que vous avez citée ?rnrnDesolée de m'être mal exprimée

Par **mimi493**, le **28/05/2011 à 03:52**

Vous êtes en train de chercher les ennuisrnrn[citation]mon vendeur n'a pas respecté le délai d'un mois après la vente pour faire une carte grise à son nom. [/citation] Ce délai n'empêche nullement de faire faire la carte d'immatriculation. Il vous raconte des fadaïses évidentes.rnrnVous achetez une voiture à une personne et la carte d'immatriculation est à une autre. Au mieux vous ne pourrez pas faire immatriculer à votre nom le véhicule, ni l'assurer (donc inutilisable), au pire, c'est une voiture volée et acheter comme vous le faites est un acte de mauvaise foi ouvrant droit à des poursuites pour recel.

Par **Dolorès**, le **28/05/2011 à 18:26**

ce n'est pas une voiture volée !!!!!!!!!!!!!!! mon vendeur a déclaré la voiture à son nom à la préfecture seulement il a pas fait la carte grise et moi j'ai besoin d'une voiture pour pouvoir bosser en attendant quelqu'un me prête sa voiture... Je peux attendre qu'il fasse toutes les démarches nécessaires pour que je puisse l'acheter